

Objet : Conseil de département DETS (en visioconférence)

Date : 05/05/2020

Rédacteur(s) : Sonia Castrale-Bela

Présents : 26 membres présents pour 28 membres en exercice

Représentés : 1

Excusés : 1

Ordre du jour

- 1. Modification des statuts, article 73 sur le vote en visioconférence**
- 2. Approbation des comptes rendus des précédents conseils**
- 3. Présentation des AMI de L'ENM**
- 4. Tableau récapitulatif des AAP colloques de la Commission Recherche.**
- 5. Réorientation du soutien du département.**
- 6. Questions diverses**

Monsieur Olivier Décima préside la séance.

Il précise que la séance est enregistrée pour établir le compte-rendu a posteriori.

Monsieur Olivier Décima a souhaité organiser ce conseil, afin d'aborder plusieurs points qui ne peuvent pas attendre. Compte tenu des nouvelles les plus récentes que l'on a sur le plan de reprise des activités, il est probable que le conseil soit amené à se réunir plusieurs fois en visioconférence compte tenu des règles de sécurité sanitaire qui seront mises en place à l'université. Il rappelle que les conseillers pourront aborder ce sujet en fin de conseil au titre des questions diverses.

1. Modification des statuts

Vous avez été destinataires d'une modification des statuts de l'université de Bordeaux qu'il nous est demandé d'intégrer dans les statuts du département DETS de manière à prévoir des modalités de délibération de nos instances par visioconférence. Il s'agit de l'article 73 (modification) des statuts de l'Université de Bordeaux voté en CA le 23 avril dernier.

Monsieur Olivier Décima Directeur du département DETS donne aux conseillers une rapide lecture résumée de cet article. Il propose au conseil d'adopter en l'état cette disposition qui vise à encadrer le vote en visioconférence.

Monsieur Thomas Bertin, Responsable Administratif et Financier de la DRV nous précise que l'article 73 sera transposé directement dans les statuts du département DETS, dans l'article 17 des modalités de vote. Il a d'ailleurs été fait de même pour le Conseil d'Administration. Une fois cet article intégré, les statuts modifiés sont envoyés à la Direction des Affaires Juridiques qui fera voter par le CA la modification des statuts du département.

Monsieur Olivier Décima propose d'adopter et d'émettre un avis favorable à l'adoption de cet article 73 et à son intégration dans les statuts du département DETS. Il soumet ce vote aux conseillers.

Cette modification des statuts reçoit un avis favorable (2 abstentions) de la part du conseil de département DETS.

2. Approbation des comptes rendus des précédents conseils.

Conseil du 12 novembre 2019 : Madame Pauline Girard souhaite être notée représenté, car son suppléant était présent. Le compte-rendu du conseil de département du 12 novembre 2019 est adopté à la majorité, sous réserve de cette modification.

Le vote pour l'approbation du compte rendu du 31 janvier 2020 est soumis aux conseillers.

3 abstentions

Sous réserve de ces trois abstentions le compte-rendu du conseil de département du 31 janvier 2020 est adopté.

3. Présentation des AMI de l'ENM

Monsieur Olivier Décima évoque un document mis à la disposition des conseillers sur NUXEO, intitulé thèmes de recherche, qui se présente sous la forme d'un appel à manifestations d'intérêts qui émane directement de l'École Nationale de la Magistrature et qui présente certains projets de recherche. Ces projets sont au nombre de huit, sur des sujets assez divers. Le département DETS a initié depuis plus d'un an une démarche de partenariat avec des partenaires, et, des institutions diverses, dont l'ENM. S'agissant de l'École Nationale de la Magistrature l'idée est de permettre aux magistrats, de mettre leurs besoins en lien avec des universitaires, de façon à ce que l'université soit à même de répondre aux besoins de recherche qui existent dans la magistrature judiciaire. Pour cette raison, l'ENM travaillant de son côté, a commencé à établir une liste de sujets de recherche. De son côté, le département DETS a commencé à rédiger une convention de partenariat qui viendra fixer le cadre de cela. Cette convention n'est pas encore finalisée. Elle sera soumise aux conseillers pour avis et vote lors du prochain conseil. Ce sujet est à l'ordre du jour tout d'abord pour tenir le conseil informé.

C'est aussi l'occasion pour Madame Isabelle Monteils qui représente l'École Nationale de la Magistrature en ce conseil, et qui dirige le Département Recherche de présenter un peu cela. C'est aussi une façon de commencer à communiquer sur des premiers sujets. Le département, le moment venu, communiquera sur ces sujets. Pour l'instant le département n'a de diffusion de recherche et de lien de recherche qu'avec la magistrature judiciaire. Les publicistes pourraient se trouver déçus de cela, et le département va tenter de faire la même chose avec les juridictions administratives.

Madame Isabelle Monteils nous présente ce thème, nouveau pour le conseil. Elle désire faire avancer ce dossier, c'est pourquoi, les sujets de recherche ont été envoyés un peu de manière prématurée par rapport à leur validation par la direction de l'ENM. Elle pense que la période est propice pour faire avancer un peu ce dossier de collaboration avec l'Université de Bordeaux, à travers le département DETS, et l'ENM.

Les sujets qui ont été transmis au département ont été conçus par des magistrats. Madame Emilie Boddington, qui participe maintenant à l'activité de recherche, et, Madame Isabelle Monteils. Ils ont été validés par l'équipe pédagogique. Il est ressorti de cette proposition que les trois premiers, qui sont les premiers de la liste ont été retenus pour être proposés par l'ENM au GIP à la mission de recherche droit et justice, puisque c'est le partenaire, l'opérateur si l'on peut dire des AAP de l'ENM. Cela n'empêche pas que des chercheurs de Bordeaux si intéressent parce que le GIP ne retient pas tous les projets de l'ENM, car il a d'autres commanditaires.

Selon madame Isabelle Monteils il faut que l'offre rencontre la demande. L'offre étant ENM, cela n'interdit pas de discuter entre nous d'autres projets. Elle pense que le cadre dont a parlé monsieur Olivier Décima, qui sera une convention entre l'ENM et le département DETS doit permettre de répondre aussi aux souhaits des chercheurs lorsque cela viendra de leur part. De l'autre côté, l'ENM veut faire des propositions qui sont pour l'instant indicatives.

Madame Isabelle Monteils souhaiterait connaître la date du prochain conseil. Il faut savoir quand il est programmé car avant il doit y avoir une validation de ces thèmes par la direction de l'ENM.

L'idée que poursuivait monsieur Olivier Décima pour la première année était d'intégrer ces projets aux ateliers que le département organise chaque année. Mais le contexte actuel et la réunion recherche d'hier le confirme, Il va être très difficile d'organiser des ateliers du département avant l'été. Le département verra ce qu'il possible de faire à la rentrée. Selon monsieur Olivier Décima le prochain conseil aura lieu fin juin. Aucune date exacte ne peut encore être posée, pour des raisons administratives.

Monsieur Olivier Décima demande aux conseillers s'ils souhaitent prendre la parole au sujet de ce partenariat en cours de construction et peut-être aussi sur les projets eux-mêmes.

Monsieur Alain Pariente, Directeur Adjoint du département DETS évoque l'appel à manifestations d'intérêts et l'importance de réfléchir au lien qui pourrait être fait entre ce que l'on imagine faire au niveau du département et les réflexions qui sont faites dans les unités de recherche sur le COVID-19, notamment pour le thème 8 et l'épreuve du confinement. Selon lui, ce lien pourrait avoir un aspect intéressant et stimulant.

Madame, Evelyne Bonis trouve très intéressant de connaître les projets qui seront présentés à la mission droit et justice en amont. C'est un élément intéressant pour le département afin de préparer la réponse de l'AAP du GIP. Elle souhaite également savoir dans quelle mesure on peut d'ores et déjà communiquer au sein des laboratoires de recherche sur ces manifestations d'intérêts et commencer éventuellement le travail.

Monsieur Olivier Décima est très favorable à ce que le département commence à communiquer, mais selon madame Isabelle Monteils, il est préférable d'attendre la validation des projets par la direction de l'ENM. C'est une procédure nouvelle, ou l'on propose à la fois au GIP et par le biais d'un partenariat local qui n'est d'ailleurs pas encore formalisé. Elle ne voit pas d'inconvénient par rapport au GIP. Mais, il y a toutefois la question du financement parce qu'il est vrai que les AAP par le GIP seront financés par le GIP, auquel l'ENM contribue financièrement par un montage qui n'est pas très simple. Tandis que pour les projets qui seraient retenus entre l'ENM et les chercheurs locaux, il faudra se poser la question du financement. Monsieur Olivier Décima propose de commencer à y réfléchir et de le faire passer en conseil à la fin du mois de juin si les délais le permettent.

Madame Isabelle Monteils rappelle que la validation par la direction de l'ENM pourrait avoir lieu début juin, mais le processus de validation par rapport au GIP sera beaucoup plus long. Il doit réunir un conseil scientifique pour la sélection des projets. Ils décideront à l'automne quels sont les projets retenus. Cela voudrait dire qu'il y aurait une sorte de cheminement parallèle entre les deux circuits. Madame Isabelle Monteils avoue que c'est nouveau pour elle, et elle n'a pas toutes les réponses.

Monsieur Olivier Décima rappelle qu'il n'y a pas nécessairement d'opposition entre les deux. Il serait envisageable que des projets locaux soient soutenus à la fois par le département DETS et ensuite candidatent ultérieurement à un projet GIP. L'avantage de procéder de cette façon-là, est que le département pourra également être en mesure de répondre aux attentes qui n'auraient pas été retenues par le GIP et jouer au plan local un rôle subsidiaire. Ce qui peut être intéressant pour l'ENM.

Madame Isabelle Monteils trouve cette idée de subsidiarité est intéressante, car elle remarque que chaque année il n'y a pas suffisamment de projets de département de recherche et que très peu sont retenus par le GIP.

Monsieur Sébastien Martin remercie madame Isabelle Monteils, car il trouve très enthousiasmant de pouvoir travailler sur ces thèmes de recherche. Il se demande si cette liste de thèmes est définitive, ou si elle peut être amendée et si Madame Isabelle Monteils serait intéressée de travailler sur les juridictions sociales, le pôle social du tribunal judiciaire, les évolutions, comment cela a été intégré.

Pour madame Isabelle Monteils cette liste est tout à fait ouverte et il faut que les souhaits de l'ENM rencontrent les attentes du département. Elle pense que des propositions seraient tout à fait bienvenues et que le sujet énoncé intéresserait beaucoup la formation continue de l'ENM. Les questions également en marge du droit privé et droit public lui semble passionnantes et trouverait intéressant que ce soit Bordeaux qui réponde à ce genre de recherche, car il ne sera pas proposé par le GIP au niveau national. Elle rappelle que les suggestions sont les bienvenues, à condition de trouver une procédure qui soit rigoureuse sur l'élaboration des thèmes en commun.

Monsieur Olivier Décima pense qu'il est tout qu'il est tout à fait envisageable que dans la communication qui sera celle du département, de transmettre ces sujets, de transmettre les informations relatives à la naissance de ce partenariat, et, également de solliciter des collègues pour avoir des propositions de sujets. Le département DETS encadrera cela en fonction des projets qui remonteront et selon les critères d'évaluation du département.

Monsieur Carlos-Manuel Alves pense aussi que la thématique environnementale qui, par définition, est transversale au droit privé, et, au droit public pourrait également être un thème intéressant en matière de formation à l'ENM.

Madame Isabelle Monteils pense que ce genre de thème serait tout à fait le bienvenu. Car l'ENM est en déficit sur les enseignements qui concernent la question environnementale. Elle propose que le département attende qu'un cadre de travail soit établi, et que le partenariat soit formalisé pour lui faire part de ses propositions.

Monsieur Olivier Décima donne rendez-vous sur ce point au prochain conseil, et espère que le département aura avancé plus sérieusement sur la convention. L'objet de cette discussion à caractère informatif est de commencer à faire germer chez certains membres du conseil certaines idées d'activités scientifiques.

4. Tableau récapitulatif des AAP colloques de la Commission Recherche.

Monsieur Olivier Décima rappelle que c'est un AAP annuel, qui présente deux volets (A ; B) comme l'an dernier. Le texte de l'AAP n'a pas changé. La Commission Recherche va se réunir pour voter les soutiens. Lors de cette délibération seront présents les membres de la Commission Recherche, mais également tous les directeurs de département pour présenter, et, le cas échéant, soutenir les projets qui remontent dans leurs communautés respectives.

Monsieur Olivier Décima pense qu'idéalement le mieux aurait été un débat en conseil sur chacun de ces projets. Le conseil est à même de voter un classement, mais cela n'est pas possible. Comme l'an dernier, les retours des expertises doivent être faits avant mi-mai. Cette information étant arrivée tardivement, il est mal aisé de réunir le conseil, de mettre en place une procédure d'évaluation et d'organiser un vote collectif en l'espace d'une dizaine de jours.

Monsieur Olivier Décima propose au conseil que le fonctionnement soit le même que l'an dernier. C'est à dire, de procéder à une expertise par le conseil mais sans vote de celui-ci.

Pour rappel, l'an dernier il a été demandé à plusieurs membres du conseil d'examiner les projets, avec une grille d'expertise qui reprend les critères classiques qui sont ceux du département auxquels sont ajoutés les critères de l'AAP. Il y avait deux expertises par projet, plus, un avis de la direction du département. Sur la base de ces trois notes (A, B ou C) un classement très mathématique était établi.

Monsieur Olivier Décima propose de renouveler cette procédure qui lui paraît être la moins mauvaise. Il précise également que la direction du département reviendra vers les membres du conseil pour demander une expertise sur un, ou deux projets. Les projets à expertiser sont au nombre de six. Cette année, il n'y a pas de volet A et tous les projets sont des volets 2B.

Monsieur Olivier Décima souligne que les fonds engagés ne sont pas les fonds du département, mais ceux de la Commission Recherche. Il est simplement demandé aux conseillers d'émettre un avis.

Il y a deux projets de l'IRM. Un projet porté par monsieur Nader Hakim, intitulé « les faits et le droit/Law and Facts », qui rentre dans le volet B, national. La subvention demandée est de l'ordre de 2 500 €.

Un second projet porté par madame Nathalie Blanc-Noel, intitulé « Vers un nouvel âge des extrêmes ? Populismes et transformations sociales ». La subvention demandée pour ce projet est de l'ordre de 500 €.

Un autre projet de l'IRM, qui concerne également l'UBM. Porté par monsieur Adrien Schu, intitulé « La politique américaine à l'épreuve de la présidence Trump ». Ce projet est passé par les ateliers du département DETS. La subvention demandée pour ce projet est de l'ordre de 1 000 €.

Un projet CERFAPS. Porté par mesdames, Amélie Gogos-Gintrand, et, Stéphanie Zeidenberg, intitulé « 2010-2020 : Dix ans de mutations du droit de la famille ». La subvention demandée pour ce projet est de l'ordre de 4500 €.

Un projet ISCJ. Porté par mesdames, Mathilde Briard, Sophie Delbrel, et, monsieur Nicolas Bareit, intitulé « l'erreur judiciaire : de dénonciations en réparation ». La subvention demandée pour ce projet est de l'ordre de 2 300 €.

Le dernier projet, CEERCLE / CRDEI. Porté par mesdames Marion Tissier-Raffin, et Catherine Gauthier, intitulé « Urgence sanitaire et mobilités étudiantes extra-européennes ». La subvention demandée pour ce projet est de l'ordre de 1300 €.

5. Réorientation du soutien du département

Monsieur Olivier Décima donne quelques éléments de contexte avant de faire une proposition.

La crise sanitaire rend pour les unités, comme pour le département le déroulement des activités plus compliquées et notamment d'un point de vue budgétaire. Certaines activités ne peuvent pas se tenir, et le principe d'annualité budgétaire fait que nous sommes contraints d'anticiper et d'utiliser au mieux les ressources qui nous sont offertes par rapport à la crise actuelle. Il sera difficile d'organiser cette année les ateliers du département de sorte que l'on peut s'interroger sur l'organisation d'autres activités.

Autre élément de contexte, Monsieur Olivier Décima rappelle aux conseillers qui ont tous été destinataires d'un appel à manifestation d'intérêt (UB réact) même si cela n'était pas présenté comme cela. La présidence a souhaité soutenir les projets en lien avec la crise sanitaire. Un montant total de 500 000 € a été débloqué. Des expertises sont en cours, et des projets SHS sont remontés et notamment deux projets du département DETS, et peut être bientôt un troisième. Monsieur Olivier Décima en est très heureux, et félicite le dynamisme et la mobilisation des porteurs.

Un autre AMI « flash » a été lancé par la région nouvelle aquitaine, avec une date de remise de la lettre d'intention à la fin du mois de mai. Son objectif est de soutenir toutes les formes de recherche en lien avec la crise actuelle. Les actes 4 et 5 de cet AMI sont très intéressants pour les sciences humaines et sociales. Dans ce cadre-là certains collègues se sont déjà manifestés, et, des projets en lien avec la crise sanitaire remontent des unités.

Monsieur Olivier Décima informe les conseillers en ce qui concerne les projets qui existent déjà, comme le projet « OPPEE » qui émane de l'IRM, mais qui touche d'autres unités, dont le but est de créer un observatoire de la réaction institutionnelle face à la crise sanitaire. Un thème très ambitieux qui est en cours de constitution.

Un autre thème que l'on pourrait appeler COVID Pénal, qui s'interroge sur l'adaptation des normes pénitentiaires dans le contexte de crise sanitaire.

Un projet CERFAPS/ILD relatif à la santé (numérique et santé) qui se questionne sur la téléconsultation Médicale et de l'application Mobile COVID.

Et, il y a également un projet de l'urgence sanitaire et les mobilités étudiantes de mesdames Catherine Gauthier et Marion Tissier-Raffin.

La question qui se pose désormais par rapport à ce contexte est de savoir si le département souhaite réorienter une partie de son soutien à ce type de projet. Monsieur Olivier Décima Directeur du département DETS y est favorable. Il propose aux conseillers de discuter notamment de la mise en place d'une procédure qui permettra au département (après évaluation) de soutenir ces projets.

Monsieur Oliver Décima Projets rappelle que la procédure doit aller assez vite, pour ces projets qui ont été créés dans une certaine urgence. Il propose dans un premier temps que la communication se fasse auprès de la communauté DETS. A réception des manifestations d'intérêts vers la mi-juin, une double expertise sera effectuée par les experts du conseil, en prenant garde aux conflits d'intérêts. Ensuite, il propose également d'adopter un classement. Ce classement, qui peut être fait en conseil début juin, serait établi sur les critères actuels de valorisation de la recherche mais également sur des critères d'actualité sanitaire. Il demande aux conseillers d'émettre un avis sur ce sujet.

Monsieur Sébastien Martin s'interroge sur la coordination des projets. Dans ce contexte actuel très particulier, comme tout le monde se lance dans des soutiens sur des projets, dans quelle mesure ce qui se fait au département serait coordonné avec ce qui se fait à l'échelle de l'université. Y a-t-il un moyen de vérifier ce qui serait fait au niveau régional. Sa crainte est qu'il y ait une dépense sur des projets certes intéressants, mais qui vont être développés partout ailleurs.

Monsieur Olivier Décima souligne la pertinence de cette question. Il précise que des réunions hebdomadaires sont organisées à ce sujet avec les vice-présidents (Recherche, et Enjeux de société) et d'autres directeurs de départements. Notamment, sur le sujet de la coordination des initiatives intra-départementales avec de plus gros projets. Il précise également que dans cette idée, le département DETS soutienne ses collègues justement pour les rendre plus forts et pouvoir participer de manière plus efficace aux AAP, AMI, et à des projets plus importants. Ce soutien permettra d'avoir des projets plus solides lorsqu'ils demanderont par UB réact des fonds à la présidence ou à la région. Il n'y a pas d'opposition entre les deux. Il n'y a pas cet effet de dispersion, au contraire, cela permettra de renforcer les projets qui sont naissants.

En ce qui concerne la réorientation budgétaire Madame Florence Quere se demande si les fonds qui seront utilisés sont ceux de cette année, ou de l'année prochaine. Car s'il s'agit des fonds de cette année les manifestations doivent être soutenus avant la fin de l'année.

Monsieur Olivier Décima rappelle que les fonds qui seront utilisés sont ceux de cette année. En soulignant toutefois que l'on est tous suspendu à la faisabilité des activités de recherche. Monsieur Olivier Décima est prêt à négocier pour

que ce qui n'est pas finançable maintenant soit imputé sur le budget de l'année suivante. Ce qui est envisagé, c'est un soutien immédiat pour les premières activités qui pourraient avoir lieu le cas échéant en automne.

Le conseil partage la crainte d'un engorgement de manifestations en fin d'année.

Monsieur Alain Pariente Directeur Adjoint du département DETS souligne qu'il est intéressant de lancer ces équipes sur ces projets-là, aujourd'hui. Il rajoute qu'il est important d'en discuter, et de prendre l'avis des conseillers à ce sujet. Cette fin d'année risque d'être particulièrement compliquée, mais il paraît difficile de ne pas mobiliser la communauté.

Selon Monsieur Olivier Décima, la question est de savoir qui doit être juge de la faisabilité des activités de recherche. Le département a son mot à dire, mais si des membres de la communauté souhaitent soutenir des projets en lien avec la crise, son rôle est aussi de les soutenir.

En ce qui concerne le report des activités madame Elodie Chagnaud souhaiterait savoir ce qu'il est envisagé de faire pour les projets prévus sur deux années. Il a été demandé aux porteurs de projets d'annuler, ou, de reporter leurs activités scientifiques sur l'automne, voir sur l'année prochaine. Mais les amphithéâtres sont complètement saturés car la priorité a été donnée à l'enseignement (examens, concours...). Cela entraîne une perte d'argent sur l'année 2020.

Selon Monsieur Olivier Décima Il y a la possibilité d'accorder des financements qui dépassent l'année. Mais, avec le principe d'annualité, cela peut être compliqué. Il rappelle que c'est le Vice-président Finances qui est à même de répondre à cette question, et que cela fait partie des éléments important dans le dialogue de gestion prévu à la rentrée prochaine. Il souligne que si, techniquement, il n'y a pas de reports des fonds d'une année sur l'autre, la négociation du budget sur l'année suivante devra prendre en compte ce que nous n'avons pas pu faire l'année précédente.

Monsieur Thomas Bertin nuance ce qui vient d'être dit. Les budgets (hors dotation annuelle) qui ont été alloués à tous les départements au titre de l'animation scientifiques ont été versés sur les budgets de laboratoires. Cet argent provient de l'Idex, et, il a cette particularité d'être pluriannuel. La question qui sera posée à la direction de l'établissement est : comment pourrait-on envisager de reporter le budget des actions reportées en 2021 et qui sont financées par le département DETS sur son budget d'animation.

Monsieur Olivier Décima rappelle que l'on parle de chose de façon très conditionnelle, et, qu'il faut se concentrer pour l'instant sur la volonté du département DETS de soutenir, ou, de ne pas soutenir l'activité de ses membres sur les projets qui existent déjà sur le sujet COVID.

Selon Madame Florence Quere, il va de soi qu'il faut soutenir les actions et les projets. Mais prévoir et monter un projet sans savoir à l'avance jusqu'à quand l'argent sera disponible est un peu compliqué. Elle propose à monsieur Thomas Bertin s'il est possible de prévoir l'argent de l'Idex sous forme de conventions, comme cela était fait avant la création du département. Quand les laboratoires candidaient à un AAP de l'Idex, et qu'ils étaient lauréats, une ligne était ouverte, non liée ni au laboratoire, ni au département, mais directement à l'Idex.

Pour monsieur Thomas Bertin cet argent est reportable, il faut trouver une solution. L'idée est d'obtenir une décision d'établissement qui va en ce sens.

C'est un problème tout à fait général, auquel tous les directeurs (structures, départements...) sont très sensibles, mais, pour l'instant l'Université n'est pas en mesure d'y répondre. Monsieur Olivier Décima imagine mal que l'on nous adresse une fin de non-recevoir à ce sujet. Sous ces réserves que l'on ne peut pas ignorer la meilleure conduite et de se dire que certaines de ces activités auront lieu à la fin de l'année. D'autres peut-être seront repoussées d'avantage.

Dans le cadre de cette réorganisation, Monsieur Sébastien Martin demande si le département à connaissance des sommes qui seraient mobilisables si certains projets non pas lieu.

Monsieur Olivier Décima rappelle que sur budget d'animation scientifique il reste encore des fonds. On pourrait envisager comme les ateliers n'auront surement pas lieu, en fonction des demandes qui nous seront faites un montant global entre 5000 et 10000 euros.

Madame Elodie Chagnaud nous demande pourquoi il n'y aura pas d'atelier en juin. Monsieur Olivier Décima rappelle que les activités de recherche en présentiel ne seront pas possible avant l'été. Du fait du contexte actuel il sera également très difficile de les réaliser par visioconférence. Il pourrait être envisagé de les repousser en octobre ou novembre, mais des problèmes de réservation d'amphithéâtres et de coordination avec d'autres projets vont se poser. C'est avec regret qu'il pense que les ateliers ne pourront maintenus cette année.

Monsieur Olivier Décima propose au conseil de voter un soutien spécifique aux projets de recherche en lien avec la crise sanitaire.

Dans ce cadre, il demande aux conseillers s'ils sont favorables à la création d'une procédure de soutien relative aux projets de recherche en lien avec la crise sanitaire.

28 votants,
8 abstentions,
1 opposition,

Le conseil à la majorité émet un avis favorable pour que le département soutienne les projets de la communauté en lien avec la crise sanitaire.

Monsieur Olivier Décima demande au conseil quelle procédure il souhaite mettre en place.

Monsieur Sébastien Martin se demande s'il est vraiment nécessaire de revoir les critères d'évaluation du département même s'il y a des aspects particuliers liés à l'actualité puisque l'idée est de déterminer ce qui est pertinent à financer par le département. Ce qui était pertinent avant le sera d'autant plus avec l'actualité.

Monsieur Olivier Décima partage ce point de vu. Il rappelle que c'est une recherche orientée, thématisée. Il faudra que le projet soit en rapport avec le thème d'actualité qu'est la crise sanitaire. Mais il ne s'agit pas de faire de la question de l'actualité un critère d'évaluation de la recherche. Au niveau de la recevabilité, le département ne finance que les projets COVID.

Monsieur Olivier Décima propose de lancer une communication auprès de la communauté, avec une réception au plus tard avant la fin du mois de juin, afin qu'une double expertise soit faite au sein du conseil. Un classement, et vote sur le financement des projets qui pourrait avoir lieu fin juin. Il lui semble difficile de procéder à l'audition des porteurs, mais si le conseil le souhaite il peut être demandé aux porteurs de participer aux visioconférences.

Madame Marie Lamarche trouve que c'est important d'auditionner les porteurs vu le format de la dépense. Un grand nombre de conseillers partageant le même avis, monsieur Olivier Décima fait le choix d'auditionner les porteurs de projets. Cela sera fait à la fin du mois de juin.

6. Questions diverses

Des doctorants ont émis le besoin d'avoir accès aux bibliothèques. Les doctorants en biologie ont également demandé à avoir accès aux laboratoires (besoin de TP, livres pour la préparation de thèses...). Le plan de reprise d'activité prévoit une première phase du 11 au 17 mai, avec une réouverture possible des locaux pour permettre l'installation des équipements et le nettoyage. Cette phase n'a pas vocation à permettre l'accès aux locaux aux doctorants. Une deuxième phase du 18 mai au 28 juillet, où il sera possible de reprendre certaines activités, avant que les activités puissent reprendre de manière plus large à la fin de la troisième semaine du mois d'août. Les directeurs d'unités ont tous été destinataires d'une note détaillant ces informations. Les doctorants pourront revenir faire des recherches, mais il faudra prévoir des procédures dans les unités permettant de cadrer cela. A ce jour il n'y a pas d'information sur la réouverture des bibliothèques universitaires classiques.

Les directeurs d'unités ont la responsabilité dans le courant de la semaine prochaine de faire remonter le tableau des personnels qui seront proposés en présentiel dans les laboratoires. Pour la semaine du 18 mai, il faudra quand même mettre les noms des doctorants soient notés dans cette liste.

Les procédures de retrait d'ouvrage dans les unités ont été abordées, mais cela ne dépend pas du département et est la responsabilité de chaque directeur d'unité.

Une note sera diffusée le 7 mai à l'ensemble des personnels indiquant les modalités d'accès aux bibliothèques. Un CHSCT doit avoir lieu jeudi pour valider la réouverture de l'université, et notamment si les mesures sanitaires ont été respectées pour le retour en présentiel.

Le calendrier des prochains conseils, sera donné fin juin. Un conseil exceptionnel pourrait avoir lieu avant fin juin si le pôle RHDS nous impose un vote officiel pour les éméritats.

Prochaine réunion : 18 juin 2020 en visioconférence